

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 MARS 2022**

Délibération
n°2022.03.030

**Budget primitif 2022 -
Gestion de la dette**

LE DIX MARS DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 04 mars 2022

Secrétaire de Séance : Jean-Claude COURARI

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, François ELIE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Sophie FORT à Philippe VERGNAUD, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Dominique PEREZ à Gérard ROY, Sylvie PERRON à Hélène GINGAST, Jean-Philippe POUSSET à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL à Vincent YOU, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Valérie SCHERMANN à Zalissa ZOUNGRANA,

Excusé(s) : Françoise COUTANT, Sophie FORT, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Dominique PEREZ, Sylvie PERRON, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Martine RIGONDEAUD, Valérie SCHERMANN Véronique ARLOT, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Chantal DOYEN-MORANGE, Denis DUROCHER, Jérôme GRIMAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2022**DÉLIBÉRATION
N° 2022.03.030**

FINANCES

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

BUDGET PRIMITIF 2022 - GESTION DE LA DETTE

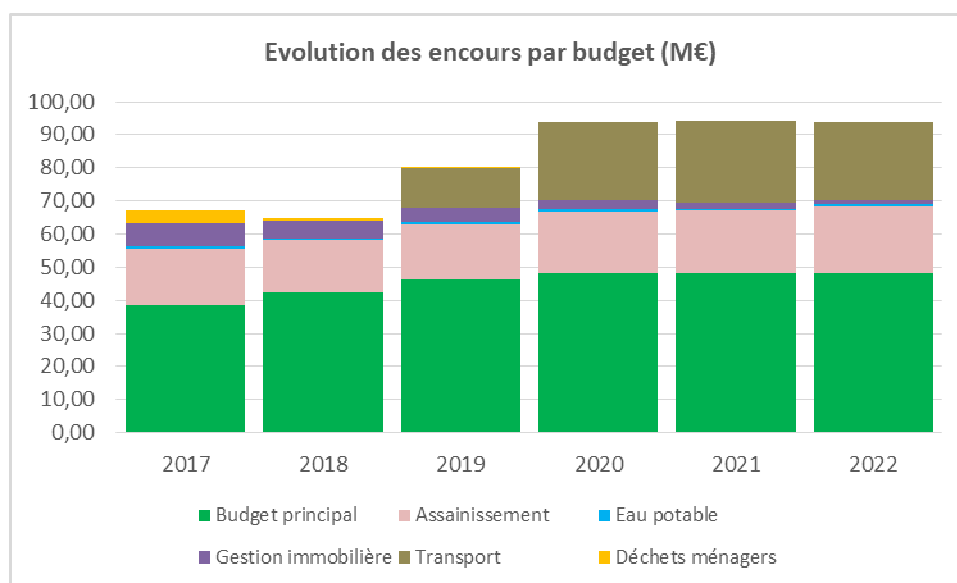
Le budget primitif est l'occasion de faire un point sur le niveau d'endettement de GrandAngoulême, sur les perspectives pluriannuelles en matière d'évolution de la dette, de donner des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que sur le profil d'encours visé par la collectivité. Ce rapport permet également de faire un compte-rendu de la délégation octroyée par le Conseil communautaire au Président et de proposer de renouveler cette délégation.

Enfin, le présent rapport est basé sur la seule dette propre de GrandAngoulême et ne porte donc pas sur la dette garantie.

A. Evolution de la dette de 2017 à 2022

Hors partenariat public privé (PPP du stade d'athlétisme), l'encours de dette global de Grand Angoulême s'établit au 1^{er} janvier 2022 à 93,94 M€, soit une augmentation de 26,84 M€ depuis le 1^{er} janvier 2017 et une diminution de 103 K€ par rapport au 1^{er} janvier 2021.

Encours au 1er janvier (en M€)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Budget principal	38,34	42,33	46,14	48,20	48,19	48,20
Transport	-	-	12,00	23,82	24,61	23,79
Assainissement	17,34	15,74	16,89	18,42	18,86	20,20
Gestion immobilière	6,77	5,36	3,95	2,74	1,78	1,22
Eau potable	0,72	0,62	0,78	0,74	0,63	0,53
Déchets ménagers	3,93	0,70	0,28	-	-	-
TOTAL	67,10	64,75	80,04	93,92	94,07	93,94
Ecarts		-2,35	15,29	13,88	0,15	-0,13
Evol.		-3,5%	23,6%	17,3%	0,2%	-0,1%



Cette variation de l'encours entre 2021 et 2022 est due au remboursement ordinaire des échéances d'emprunt pour un montant de 7,13 M€ en capital et aux réalisations d'emprunts nouveaux pour 8,6 M€.

Le tableau ci-dessous indique les évolutions de l'encours par budget.

Budgets	Encours au 1er janvier 2021	Remboursement Capital	Nouveaux emprunts	Encours au 1er janvier 2022
Budget principal	48 194 377,78	-3 992 212,53	4 000 000,00	48 202 165,24
Transport	23 008 333,34	-816 666,66	1 600 000,00	23 791 666,68
Assainissement	18 858 473,87	-1 654 396,28	3 000 000,00	20 204 077,59
Gestion immobilière	1 776 678,39	-553 332,00	-	1 223 346,39
Eau potable	633 446,07	-108 796,41	-	524 649,66
TOTAL	92 471 309,45	-7 125 403,88	8 600 000,00	93 945 905,56

Les emprunts nouveaux réalisés en 2021 concernent les budgets suivants :

Budget Principal

- Emprunt de 2 M€ réalisé auprès de la BANQUE POSTALE, amortissable sur une durée de 20 ans et un mois à taux fixe de 0,67%
- Emprunt de 2,8 M€ réalisé auprès de la banque Société Générale, amortissable sur une durée de 20 ans à taux variable Euribor 3 mois + 0,50% (flooré à 0,00%) pour sa phase de mobilisation et Euribor 3 mois + 0,24% (flooré à 0,00%) pour sa phase de consolidation. Cet emprunt a été mobilisé pour 2 M€ en décembre 2021 et 800 K€ en janvier 2022.

Budget annexe Transports

- La possibilité a été ouverte par l'article 10 de la loi n°2020-1473 du 30 novembre 2020 ou quatrième loi de finances rectificative pour 2020 de faire appel à un dispositif d'avance remboursable consentie par l'Etat pour compenser les pertes de versement mobilité et de recettes tarifaires subies en 2020 par les autorités organisatrices de mobilité (AOM). GrandAngoulême a ainsi sollicité une avance de 1,6 M€. A ce jour, la collectivité demeure en attente de la convention qui doit venir préciser les modalités de remboursement de cette avance sans frais.

Budget annexe Assainissement

- Emprunt de 3 M€ réalisé auprès de la banque ARKEA, amortissable sur une durée de 25 ans à taux variable Euribor 3 mois + 0,08% (flooré à 0,00%).

Par ailleurs, l'agglomération dispose de prêts n'ayant pas encore été mobilisés ni consolidés, et qui ne figurent donc pas dans l'encours de dette au 1er janvier 2022. Ces prêts concernent les budgets suivants :

Budget annexe Transports

- Dans le cadre du financement du BHNS, GrandAngoulême avait consulté différents financeurs et avait négocié un emprunt bénéficiant d'une phase de mobilisation jusqu'au 1er janvier 2023. Il s'agit d'un emprunt de 4 M€ pour le financement des infrastructures, réalisé auprès de la Caisse des dépôts et consignations (Banque des territoires) amortissable sur une durée de 40 ans à taux révisable basé sur le taux du livret A plus une marge de 0,75 %.

Budget annexe Eau Potable

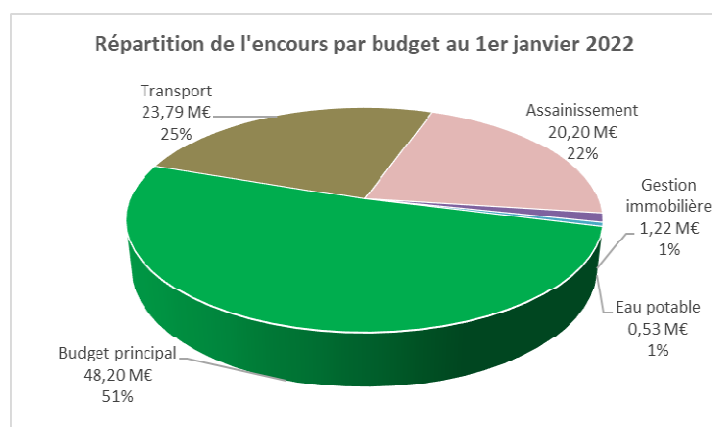
- Emprunt de 3 M€ réalisé auprès de la Banque des Territoires (groupe Caisse des dépôts et consignations) amortissable sur une durée de 50 ans à taux révisable Livret A + 0,6 %, soit un taux de 1,1 % au 1er janvier 2021. Ce prêt, dénommé Aquapret et destiné au financement des travaux de l'usine du Pontil, bénéficie d'une phase de mobilisation jusqu'au 1er janvier 2024.
- Par ailleurs, il reste à venir sur ce budget une avance remboursable de 2,8 M€ en provenance de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Enfin, il est rappelé les échéances du partenariat public privé (PPP du stade d'athlétisme), dont les échéances courent jusqu'en 2034 et dont l'encours au 31/12/2021 s'établit à 2 813 K€ :

Exercices	CRD	Capital	Intérêts
2014	5 017 636	966 326	49 461
2015	4 051 310	180 568	186 363
2016	3 870 741	177 057	189 875
2017	3 693 685	175 103	191 828
2018	3 518 582	174 503	192 429
2019	3 344 079	175 104	191 828
2020	3 168 975	176 769	190 163
2021	2 992 206	179 416	187 516
2022	2 812 790	182 944	183 987
2023	2 629 846	187 280	179 651
2024	2 442 566	192 359	174 573
2025	2 250 207	198 144	168 788
2026	2 052 063	204 591	162 340
2027	1 847 472	211 670	155 262
2028	1 635 802	219 355	147 577
2029	1 416 447	227 636	139 296
2030	1 188 811	236 499	130 432
2031	952 312	245 940	120 992
2032	706 372	255 954	110 978
2033	450 418	266 548	100 383
2034	183 869	183 869	60 422
TOTAL		5 017 636	3 214 144

B. Analyse de la dette au 1^{er} janvier 2022

L'encours global de la dette au 1er janvier 2022 s'élève à 93,94 M€ et se répartit par budget comme suit :



L'encours de dette se concentre désormais sur 3 budgets :

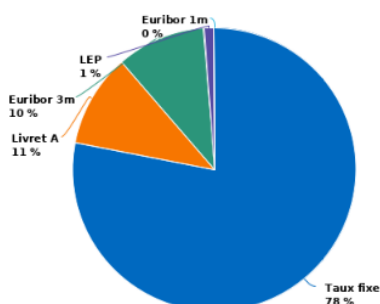
- 51% au budget principal
- 25% au budget transports
- 22% au budget assainissement

Le solde se répartit entre la Gestion immobilière et l'Eau potable. Ce dernier budget a vocation à prendre une part plus importante dans les années à venir avec le financement de l'usine du Pontil.

L'encours de dette de Grand Angoulême est composé de 91 contrats de prêts dont la totalité est classifié 1A selon la charte Gissler.

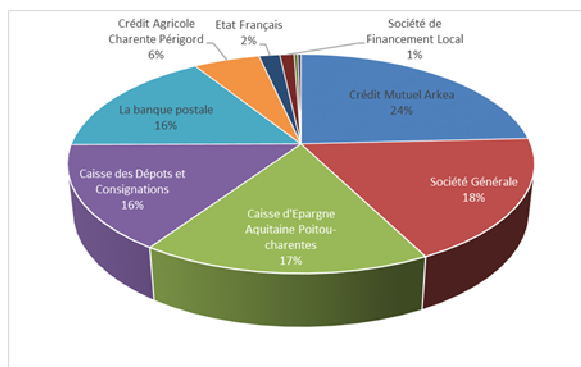
Le taux moyen de la dette s'établit à 1,60 % en 2022 contre 1,73 % en 2021. Ce taux est de 1,85 % sur les emprunts à taux fixe qui représentent 78 % de l'encours et de 0,83 % sur les emprunts à taux révisables.

Répartition par index au 01/01/2022



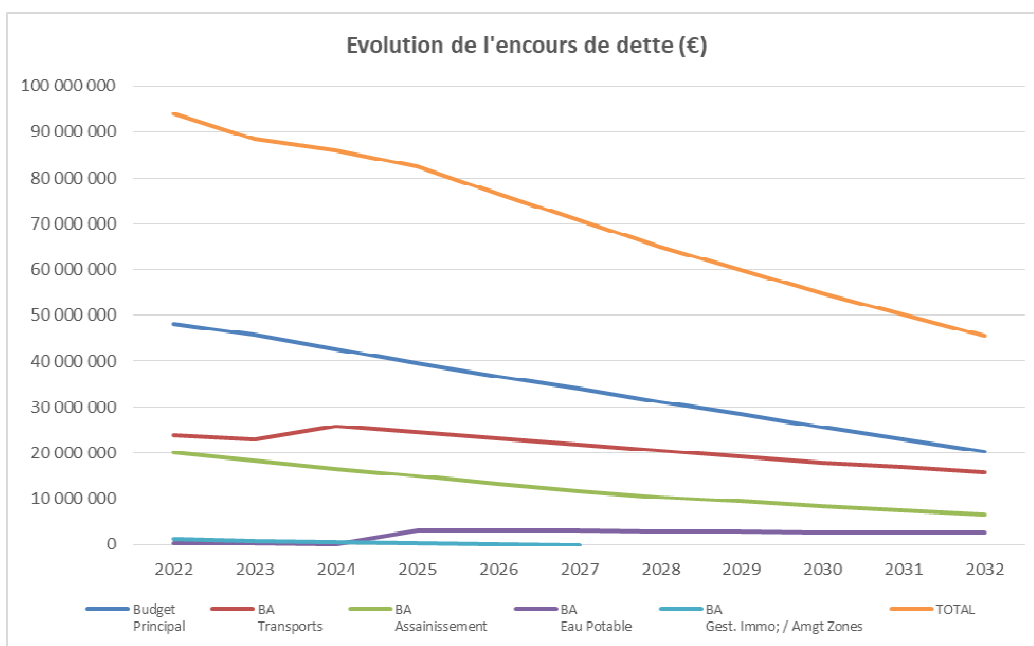
L'encours de GrandAngoulême se répartit entre divers prêteurs, de façon relativement équilibrée. La répartition de l'encours par prêteur au 1er janvier 2022 est la suivante :

Banque	Encours	Nombre de produits	Poids
Crédit Mutuel Arkea	22 713 849,07 €	7	24,70%
Société Générale	17 204 999,96 €	6	18,71%
Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-charentes	15 907 552,74 €	13	17,30%
Caisse des Dépôts et Consignations	14 514 166,53 €	8	15,79%
La banque postale	15 233 333,39 €	4	14,39%
Crédit Agricole Charente Périgord	5 130 643,93 €	15	5,58%
Etat Français	1 600 000,00 €	1	1,74%
Société de Financement Local	1 106 298,37 €	6	1,20%
Agence de l'Eau Adour Garonne	279 106,28 €	28	0,30%
Crédit Mutuel Sud Ouest	255 955,29 €	3	0,28%
TOTAL	93 945 905,56 €	91	100,00%



Cette répartition diversifiée protège les intérêts de la collectivité et démontre la confiance des investisseurs dans l'accompagnement de GrandAngoulême et dans le financement de ses réalisations. On notera la progression dans l'encours des banques Arkea, Société générale, La Banque Postale et de la Caisse des dépôts et consignations au travers de la Banque des territoires, cette dernière intervenant dans le financement d'équipements structurants majeurs sur des durées relativement longues (LGV, BHNS et demain usine du Pontil).

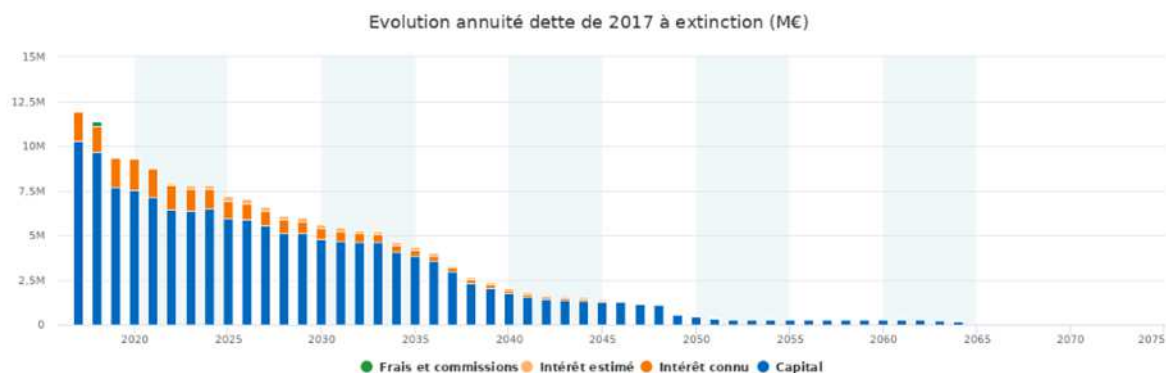
Le profil d'amortissement de la dette de GrandAngoulême est essentiellement trimestriel à capital constant. L'évolution de l'encours global sur les dix années à venir est présentée dans le graphique suivant :



Capital restant dû						
Exercices	Budget Principal	BA Transports	BA Assainissement	BA Eau Potable	BA Gest. Immo; / Amgt Zones	TOTAL
2022	48 202 165	23 791 667	20 204 078	524 650	1 223 346	93 945 906
2023	45 666 371	22 975 000	18 436 631	415 176	820 014	88 313 192
2024	42 541 796	25 814 762	16 669 967	304 996	596 682	85 928 203
2025	39 463 355	24 509 524	14 914 212	3 149 080	416 684	82 452 854
2026	36 656 663	23 204 286	13 336 226	3 065 695	236 685	76 499 554
2027	33 930 194	21 899 048	11 755 626	2 981 511	56 686	70 623 064
2028	31 200 545	20 593 810	10 391 191	2 896 495		65 082 041
2029	28 467 649	19 288 571	9 401 129	2 810 697		59 968 047
2030	25 731 434	17 983 333	8 446 297	2 723 997		54 885 061
2031	23 015 074	16 906 667	7 569 639	2 636 355		50 127 735
2032	20 366 216	15 830 000	6 720 020	2 547 733		45 463 969

La réduction de l'encours est en moyenne de l'ordre de 4,85 M€ par an sur la période.

L'évolution prévisionnelle de l'annuité globale de la dette de GrandAngoulême est la suivante :



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

L'évolution de l'annuité de la dette fait apparaître une nette diminution de l'encours entre 2018 et 2019, liée à la fin de certains emprunts (budget annexe Gestion immobilière) ou encore à des remboursements par anticipation intervenus en 2018.

A noter que ces prévisions d'évolution, tant de l'encours que de l'annuité, n'intègrent pas les éventuels nouveaux prêts auxquels la collectivité devra recourir pour le financement de son programme de travaux, sauf les prêts déjà contractés et bénéficiant de phases de mobilisation assez longues. Ainsi, le graphique n'intègre pas les emprunts nécessaires au financement des investissements 2022.

Il conviendra donc d'être vigilant quant à l'évolution de l'encours et du profil de remboursement dans le cadre de la souscription de nouveaux emprunts et de les intégrer aux perspectives pluriannuelles réalisées sur les différents budgets, qui permettent de mesurer les impacts financiers des évolutions de dépenses et de recettes.

C. Impact budgétaire de la dette 2022

L'annuité prévisionnelle de la dette par budget est la suivante :

Budget / Montants (en €)	Encours au 1er janvier 2022	Remboursement en capital	Intérêts	Annuité	Propositions d'inscriptions BP 2022			
					Remboursement en capital	Intérêts	ICNE	Ligne de Trésorerie
Budget principal	48 202 165,24	3 335 793,87	681 794,89	4 017 588,76	3 400 000	750 000	5 000	5 000
Transport	23 791 666,68	816 666,66	355 850,69	1 172 517,35	860 000	390 000		
Assainissement	20 204 077,59	1 767 446,63	399 123,31	2 166 569,94	1 780 000	420 000		5 000
Gestion immobilière	1 223 346,39	403 332,00	19 804,09	423 136,09	404 000	30 000	5 000	
Eau potable	524 649,66	109 473,96	17 729,05	127 203,01	111 000	20 000		
TOTAL	93 945 905,56	6 432 713,12	1 474 302,03	7 907 015,15	6 555 000	1 610 000	10 000	10 000

Hors nouveaux emprunts, le remboursement en capital s'élèvera à 6,43 M€ et les intérêts sont estimés à près de 1,47 M€. Par mesure de prudence, il conviendra de prévoir également les crédits correspondant à une éventuelle hausse des taux d'intérêt en 2022 qui pourrait affecter les emprunts à taux variables ou révisables ainsi que les crédits correspondant aux divers frais qui peuvent accompagner la souscription d'emprunts nouveaux, telles que les commissions d'engagement.

Des crédits de l'ordre de quelques milliers d'euros sont également à prévoir au titre des intérêts courus non échus (ICNE). A noter que ces derniers sont bien souvent négatifs sous l'effet combiné d'une diminution de l'encours et de taux d'intérêt toujours très bas.

Il conviendra par ailleurs de prévoir des crédits pour utilisation de la ligne de trésorerie.

D. Evolution de la dette en 2022.

L'estimation du besoin d'emprunt de 2022 par budget dépendra naturellement du niveau de réalisation des dépenses d'investissement.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, GrandAngoulême devrait s'endetter en 2022 pour le financement de son programme d'investissement qui reste soutenu et comporte la fin d'un certain nombre d'opérations initiées il y a plusieurs années. A l'avenir, les recherches de financements devront également être d'avantage ciblées sur des opérations, au vu des offres de prêt intégrant désormais des préoccupations en matière de transition écologique et énergétique, de changement climatique et de responsabilité sociétale des entreprises.

L'évolution de l'endettement dépendra entre autres de la capacité de la collectivité à dégager une épargne brute suffisante, épargne dont les paramètres de la formation sont multiples (dotations, fiscalité et recettes des services d'une part, dépenses globales de fonctionnement d'autre part).

Il vous est proposé de tendre vers un profil de dette privilégiant des emprunts sans risque (1A sur l'échelle de la charte Gissler), dont la durée sera en lien avec les caractéristiques d'amortissement des immobilisations financées, en conservant une part de taux fixe globale d'au minimum 75 % (3/4 taux fixe, 1/4 taux variable) permettant de combiner la sécurité des taux fixes avec la flexibilité offertes par les taux variables, dans un contexte où les taux restent toujours très bas, malgré leur remontée récente dans contexte international combinant inflation liée à la reprise économique post Covid et adaptation chaotique des circuits d'approvisionnement et tensions géopolitiques.

Par ailleurs, les activités représentatives de SPIC font l'objet de comptes de dépôt de fonds séparés de celui du budget principal. GrandAngoulême dispose ainsi de 6 comptes de dépôts dont les trésoreries ne peuvent se compenser. Aussi, afin de pouvoir faire face dans le courant de l'année à des besoins ponctuels de trésorerie et afin de ne pas recourir trop tôt dans l'année aux tombées d'emprunt nécessaires à l'équilibre des budgets, il sera nécessaire de pouvoir continuer à bénéficier d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 3 M€, susceptible d'être appelée sur l'ensemble des budgets de GrandAngoulême.

C'est sur la base des éléments du présent rapport que je vous propose de renouveler la délégation au Président de GrandAngoulême, conformément au 3° de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Je vous propose :

DE PRENDRE ACTE des éléments d'information du présent rapport sur la gestion de la dette de GrandAngoulême présentés ci-dessus ;

DE VALIDER les orientations du profil de dette pour les emprunts à souscrire en 2022 ;

D'AUTORISER la souscription et la signature des prêts dans la limite des montants prévus au Budget 2022 ;

D'AUTORISER la souscription d'une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant maximum de 3 M€, susceptible d'être appelée sur l'ensemble des budgets de GrandAngoulême ;

D'INSCRIRE au budget primitif 2022 les montants nécessaires au remboursement des intérêts de cette ligne de trésorerie

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne habilitée à procéder, sous les conditions précitées, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements, dans la limite des crédits inscrits aux différents budgets de l'année 2022.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u> 23 mars 2022	<u>Affiché le :</u> 23 mars 2022